

38
MÉLANGES HENRI TRUCHY

Membre de l'Institut
Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris
Président honoraire
de la Société d'Économie Politique de Paris

Direction de l'
Ann. U.S. de l'histoire

Direction et de l'histoire
Paris 38

Monsieur et cher Collègue,

Pour honorer la carrière universitaire et scientifique de notre collègue Henri Truchy, qui s'est consacré pendant plus de 40 ans à l'enseignement et à la science, nous nous proposons de publier un volume de Mélanges.

Nous espérons, Monsieur et Cher Collègue, que vous voudrez bien vous associer par une collaboration à cet hommage, et, avec notre gratitude anticipée, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Doyen Edgard ALLIX

Albert AFTALION

Bertrand NOGARO

Jean LESCURE

Professeurs à la Faculté de Droit de Paris

P. S. — Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir adresser votre manuscrit (25 à 30 pages maximum) à la Librairie Sirey, 22, rue Soufflot, Paris, avant le 15 décembre 1937.

LA DIRECTION DE L'ECONOMIE ET LA LIBERTE A TRAVERS L'HISTOIRE
par Laurent Dechesne (Professeur à l'Université de Liège)

On sait que l'économie dirigée est un système de politique économique qui consiste à remédier aux inconvenients d'une concurrence désordonnée tout en conservant les avantages de l'initiative privée et de la liberté individuelle. La difficulté est de déterminer jusqu'à quel point il convient d'intervenir et comment.

Les nombreuses formules proposées sont extrêmement vagues et conduisent, par une pente glissante, à sacrifier la liberté à un maître, à un dictateur de l'économie.

Si l'on consulte l'histoire, on constate qu'il y eut toujours une direction de l'économie, c'est à dire une politique économique: celle des autorités publiques, celle des associations professionnelles. Le passé nous offre, à ce point de vue, les régimes les plus divers, depuis le directionnisme extrême du communisme primitif jusqu'à l'individualisme radical de 1789, en passant par les formes intermédiaires de l'ancien régime et du XIXe siècle: tout un vaste champ d'expérience, dont on pourrait, sans nul doute, tirer des enseignements instructifs.

Il importe d'autant plus de soumettre les institutions anciennes à un examen attentif que le directionnisme actuel s'oriente généralement vers la restauration d'un régime de corporations analogues à celles d'autrefois. On se plaît souvent à en vanter les bienfaits.

Ne conviendrait-il pas de vérifier soigneusement cette appréciation optimiste?

D'autre part, les défenseurs de l'économie dirigée ont généralement passé sous silence diverses institutions, à la fois importantes et originales, nées au XIXe siècle, précisément des inconvenients de la concurrence et destinées à y remédier. Ces institutions méritaient-elles vraiment pareil dédain? Ou bien, plutôt, ne renfermaient-elles pas les germes précieux des solutions le mieux adaptées aux conditions

M. Malin
Luchey
35

Paris des Mélanges
Arucby, Paris 38
p. 92 à 105

nouvelles de l'économie contemporaine?

Enfin, point essentiel, quelle place les hommes avaient-ils, à travers l'histoire, réservée à la liberté dans leurs régimes successifs de direction? Cherchaient-ils avant tout la direction ou la liberté? La question est-elle vraiment de savoir jusqu'à quel point le directionnisme, considéré en soi comme désirable, peut sacrifier la liberté; ou bien, par un renversement des valeurs, ne faudrait-il pas plutôt n'y voir qu'un moyen de réaliser la liberté, fin suprême et primordiale?

C'est ce qu'il nous a paru instructif de vérifier à la pierre de touche de l'expérience. Essayons d'en esquisser ici, d'une façon nécessairement incomplète, les résultats. I)

A l'époque primitive, prédominait un régime communiste: le groupe familial, partant des besoins à satisfaire, établissait d'avance le plan des diverses productions nécessaires à cette fin. C'était une économie complètement dirigée. Après les invasions barbares, l'organisation domaniale élargit les limites de la communauté. Le domaine était soumis à l'autorité et à la direction économique du seigneur. Sous ce régime, point de prix, de fermage, de profit, d'activité en vue de la vente. C'était, sous l'autorité du seigneur, un directionnisme presque intégral.

Les rapports n'étaient pas réglés, comme dans le système d'échange, par le principe individualiste de l'égalité des services qu'on se rendait mutuellement, ou justice commutative, mais par le principe commun de la justice distributive: de chacun suivant ses moyens et à chacun suivant ses besoins, comme cela se pratique encore dans ce qui reste de l'économie domestique.

On évitait ainsi la plupart des antagonismes auxquels l'échange et la concurrence devaient plus tard donner lieu. Mais les moyens d'existence étaient étroitement limités par les faibles ressources que pou-

I) On trouvera plus de détails, faits et bibliographie à l'appui, dans l'expérience historique de l'économie dirigée, Paris, Sirey, actuellement en cours d'impression.

pouvaient fournir une technique et une organisation économique excessivement rudimentaires. Quant à leur répartition, tout dépendait du seigneur, maître absolu. Sans doute, ce dernier ~~maître~~ et les personnes de son entourage étaient-ils favorisés aux dépens des autres. Ces derniers devaient se contenter de la part de liberté matérielle ou morale que le maître voulait bien leur accorder.

x
x
x

P
 Au VII^e siècle, le développement du commerce donna un certain essor à l'échange et à la concurrence. Des marchands nomades, parcourant la contrée, établirent aux étapes, des portus ou comptoirs commerciaux.

Des agglomérations s'y formèrent, bientôt grossies par les gens qui se mirent à travailler pour les marchands, donnant naissance à bien des villes surtout à partir du VIII^e siècle.

P
 D'abord, rien ne gêna l'essor du commerce et de l'industrie. La ruée pour la richesse put se donner libre carrière et, par des spéculations désordonnées, des aventuriers accaparèrent de grosses fortunes, en Italie comme aux Pays-Bas.

P
 Mais les inconvénients d'une concurrence effrénée poussèrent les marchands à la limiter: ils formèrent des gildes et des hanzes pour régler et protéger leurs transactions, pourvoir à leur sécurité à l'égard des brigands et des seigneurs, arrachant à ces derniers, des privilèges commerciaux, prenant la première place dans le gouvernement des villes.

P
 Si les marchands avaient remédié par l'association aux inconvénients de leur concurrence réciproque, c'était avant tout dans leur propre intérêt. Ils ~~avaient~~ avaient arraché aux seigneurs le monopole de la vente. Ce monopole mettait les consommateurs à leur merci: il sacrifiait aussi les concurrents exclus de l'association; car la gilde s'était bientôt limitée aux riches marchands et transformée en une ploutocratie de capitalistes.

Sur le marché du travail, une concurrence inégale entre les marchands, solidement organisés et les ^{artisans} ~~ouvriers~~, maintenait ces derniers sous la dépendance des premiers. Ce fut encore dans l'association que ces artisans, renouvelant l'expérience des marchands dans leur résistance au seigneur, cherchèrent le moyen de secouer l'oppression de leurs maîtres. Ils constituèrent des corporations, associations privées aux fins économiques, qui s'imposèrent bientôt comme institutions publiques et supplantèrent les guildes de marchands dans le gouvernement de la ville.

Ces corporations instaurèrent une stricte réglementation de la concurrence et firent une large part au monopole. Contentons-nous de

elles instaurèrent
 le monopole de la production et de la vente des pois,
 le _____ par l'achat des mont premier.
 le _____ par _____ la un - d - o.
 La réglementation visait aussi à assurer l'égalité
 entre les artisans : limitation de la production,
 l'interdiction des cumuls et des innovations techniques

des fontaines
 Dc : monopole et
 égalité entre concurrents

Sur le marché du travail, une concurrence inégale entre les marchands, solidement organisés et les ^{artisans} ~~ouvriers~~, maintenait ces derniers sous la dépendance des premiers. Ce fut encore dans l'association que ces artisans, renouvelant l'expérience des marchands dans leur résistance au seigneur, cherchèrent le moyen de secouer l'oppression de leurs maîtres. Ils constituèrent des corporations, associations privées aux fins économiques, qui s'imposèrent bientôt comme institutions publiques et supplantèrent les guildes de marchands dans le gouvernement de la ville.

Ces corporations instaurèrent une stricte réglementation de la concurrence et firent une large part au monopole. Contentons-nous de résumer ici en un tableau, les principes fondamentaux de la réglementation corporative.

2

I. ~~LA~~ INTERVENTION CORPORATIVE

Ce fut surtout la corporation qui régla et limita la concurrence. Elle s'efforça d'y substituer le monopole ^{et} d'assurer l'égalité entre les concurrents. ~~Elle s'efforça d'y substituer le monopole et d'assurer l'égalité entre les concurrents.~~

1° Monopole opposé à la concurrence entre artisans. A) En tant que vendeurs de fabricats, par la limitation de la production et la fixation des prix. B) En tant qu'acheteurs de matière première, par l'achat en commun et la répartition entre artisans. C) En tant qu'acheteurs de main-d'oeuvre, les Artisans, grâce à leur monopole, tenaient ~~leurs~~ ^{leur} merci, les ouvriers affaiblis par leur mutuelle concurrence.

2° Maintien de l'égalité entre concurrents. A) Egalité des procédés: pas de publicité, pas d'innovation technique permise à l'un des concurrents. B) Egalité des concurrents: pas de cumul, pas de grandes entreprises, limitation de la production de chacune.

C) Sur le marché du travail; si la puissance corporative permit aux artisans de tenir tête aux marchands, elle leur permit aussi d'exploiter les compagnons et apprentis non organisés.

lt

Afin d'empêcher les abus, l'autorité public. dev - aussi
des monopoles
intervenir pour
protéger les consommateurs contre les vendeurs,
les candidats à la maîtrise
résoudre les conflits de monopoles, etc

La multiplicité des cas où l'autorité devait intervenir nous révèle celle des abus auxquels l'organisation corporative donnait lieu. En fait, elle ne réussit guère à faire respecter le bien général.

Les règlements, écrivait un ^{x x x} administrateur du régime, n'entendaient point sacrifier l'intérêt de l'artisan à l'égoïsme érigé en doctrine. La protection de l'homme était le principe essentiel. Si l'on encourageait le travail, c'était en vue du bien général et non pour fournir à quelques uns, l'occasion de s'enrichir aux dépens des autres, etc.

^{très forte}
Cette mystique morale était en effet indispensable au bon fonctionnement de l'institution, sous peine de la voir s'écrouler ou dégénérer lamentablement, ce qui d'ailleurs ne tarda guère.

Un autre caractère de l'idéologie corporative était son hostilité à toute innovation. La préoccupation d'une équitable répartition des revenus, du moins entre les artisans, s'opposait à toute considération productiviste. Les progrès techniques auraient pu rompre l'égalité entre les concurrents en permettant aux plus ingénieux de prendre un avantage sur les autres. De plus, en introduisant des innovations incessantes, ils auraient compromis le délicat équilibre obtenu par une réglementation méticuleuse, édictée sur une technique déterminée.

Perfectionner celle-ci, c'était ébranler tout l'édifice corporatif.

On préfère lui sacrifier le progrès

1° Protection des consommateurs contre les vendeurs: répression des accaparements de vivres, des falsifications, etc.

2° Protection de certains producteurs: celle des Compagnons à leur entrée dans la corporation, celle d'une industrie nouvelle contre le monopole corporatif.

3° Défense de l'intérêt général contre l'usage abusif des monopoles, notamment par le contrôle des juridictions et règlements corporatifs, par l'institution de foires ouvertes aux étrangers.

4° Solution des conflits de monopole entre métiers similaires.

La multiplicité des cas où l'autorité devait intervenir nous révèle celle des abus auxquels l'organisation corporative donnait lieu. En fait, elle ne réussit guère à faire respecter le bien général.

Les règlements, écrivait un admirateur du régime, n'entendaient point sacrifier l'intérêt de l'artisan à l'égoïsme érigé en doctrine. La protection de l'homme était le principe essentiel. Si l'on encourageait le travail, c'était en vue du bien général et non pour fournir à quelques uns l'occasion de s'enrichir aux dépens des autres, etc.

très forte
Cette mystique morale était en effet indispensable au bon fonctionnement de l'institution, sous peine de la voir s'écrouler ou dégénérer lamentablement, ce qui d'ailleurs ne tarda guère.

Un autre caractère de l'idéologie corporative était son hostilité à toute innovation. La préoccupation d'une équitable répartition des revenus, du moins entre les artisans de la corporation, s'opposait à toute considération productiviste. Les progrès techniques auraient pu rompre l'égalité entre les concurrents en permettant aux plus ingénieux de prendre un avantage sur les autres. De plus, en introduisant des innovations incessantes, ils auraient compromis le délicat équilibre obtenu par une réglementation méticuleuse, édifiée sur une technique déterminée.

*Perfectionner celle-ci, c'était ébranler tout l'équilibre corporatif.
On préfère lui sacrifier le progrès*

Il n'entra jamais dans l'esprit des autorités corporatives qu'il pût être recommandable de réduire les prix de revient et de vente dans l'intérêt des consommateurs, de mettre à leur disposition, de grandes quantités de produits à bas prix, de transformer ainsi des articles de luxe en articles de consommation courante, de procurer, en somme, le bien général de la population. C'étaient là des conceptions incompatibles avec la réglementation corporative.

Pourtant, certains auteurs ont donné leur suffrage à cette institution. Ils en ont admiré, non seulement la belle ordonnance mais la condition aisée qu'elle semblait assurer au peuple. Sans doute ont-ils bien du reconnaître généralement qu'elle ne favorisait guère le progrès technique. Mais cet inconvénient paraissait minime à leurs yeux, comparativement à l'incalculable avantage d'avoir, pendant plusieurs siècles, procuré aux travailleurs, la sécurité et le bien-être.

Mais la réalité, observée de près, n'offre pas un tableau aussi riant ni aussi simple. Dans la population industrielle des villes, il fallait distinguer la classe moyenne, celle des maîtres-artisans, qui ont trop exclusivement attiré l'attention de beaucoup d'historiens. Ces derniers ~~ont~~ ^{ont} tracé un ~~tableau~~ ^{tableau} idyllique de ce qui ne fut en réalité que l'égalité dans la médiocrité. Il y avait aussi une classe supérieure de riches marchands, espèces de capitalistes-spéculateurs, dont l'opulence était sujette à de subits revers de fortune. Enfin, venait la classe inférieure, pauvre celle-là, comprenant les salariés, de beaucoup la plus nombreuse. Ceux de l'industrie capitaliste d'exportation que constituait la draperie flamande formaient "une plèbe brutale, inculte et mécontente", prolétaires misérables ne possédant que leurs vêtements, habitant dans les faubourgs des chaumières louées à la semaine, traités d'autant plus durement que la misère entretenait chez eux le ferment de la révolte.

Quant à la sécurité que les corporations auraient assurée aux travailleurs, elle n'apparaît point non plus à l'observation des faits. Non seulement les corporations ne purent soustraire les ouvriers aux perturbations des conjonctures extérieures, mais elles renfermaient en elles-mêmes, un facteur propre d'insécurité: le monopole, qui était précisément leur fondement. En fait, ce monopole ne s'obtint et ne se maintint qu'au prix de luttes incessantes. D'abord, il rencontra la résistance constante des aspirations personnelles, compressibles jusqu'à un certain point, mais foncièrement indestructibles. La concurrence, quelque bridée qu'elle fût, n'en subsista pas moins à l'état latent, entretenue par le sentiment vivace de l'intérêt personnel.

Dès le commencement du XIV^e siècle, les monopoles étaient en péril. A Bruxelles, les blanchisseurs de toile qui n'étaient pas du métier exerçaient cette profession au mépris du monopole, de même que les brodeurs, peintres, batteurs d'or, verriers, ébénistes, tonneliers, grasseiers, poissonniers, taverniers. Les brasseurs de Liège se battaient avec ceux de Maestricht, qui prétendaient vendre aussi leur bière dans la cité. Même le Prince-Evêque donnait le mauvais exemple, prétendant faire mettre son vin en bouteilles par ses valets, au mépris du monopole des caviers!

Le monopole était aussi compromis par d'autres corporations, chaque métier empiétant sur le domaine de métiers similaires. D'où, des luttes incessantes, qui engagèrent les corporations dans des procès interminables et ruineux. Certains de ces procès sont restés célèbres: entre savetiers et cordonniers, entre fripiers et tailleurs, entre tanneurs et cordonniers, entre forgerons et ~~decuriers~~, entre ébénistes, tourneurs, Couvreurs, boulonniers, etc.

Des conflits surgissaient aussi entre la corporation et les candidats à la maîtrise. Les conditions d'admission au métier auraient

dû assurer à ce dernier, des membres capables de l'exercer convenablement et de donner ainsi satisfaction au client. En réalité, elles devinrent un moyen d'écartier des concurrents gênants. D'abord, les maîtres favorisèrent leurs enfants en les ~~les~~ exemptant des droits d'entrée. Puis, on augmenta les droits et l'on rendit l'apprentissage *de plus en plus* difficile, sinon impossible.

La défense du monopole suscita une lutte ardente et longue contre les artisans qui, installés à la campagne, prétendaient y exercer librement leur profession. Les villes drapières d'Ypres, Gand, Bruges et Saint-Omer se trouvèrent ainsi entourées au XIII^e siècle, de villages ou bourgs industriels qui leur firent une vive concurrence. Elles engagèrent contre eux, de véritables expéditions militaires, détruisant et saccageant les ateliers de leurs concurrents.

Les marchands avaient obtenu le droit de trafiquer, par le monopole qui leur permettait d'en priver les autres. Il en fut de même des artisans en matière industrielle. Ceux qui obtinrent le droit au travail purent en priver autrui et exploiter, dans leur intérêt exclusif, un monopole fondé sur l'intérêt général.

En somme, l'égoïsme n'avait fait que changer de forme: d'individuel, il était devenu collectif et d'autant plus vif et intolérant qu'il se basait sur la force du nombre, s'étant mué en une solidarité grégaire où s'effaçait tout sentiment personnel de responsabilité.

Pour la défense du bien commun, apparaissait ici l'impérieuse nécessité d'une intervention supérieure, celle de l'autorité publique. Elle intervint en effet, mais rarement, dans la mesure où elle le pouvait et pour autant qu'elle favorisât en même temps son propre intérêt. D'ailleurs, comment l'autorité urbaine aurait-elle résisté aux corporations puisque cette autorité se fondait sur elles? En France, les exigences ^{des métiers} apparurent parfois tellement abusives que le Gouvernement osa manifester des velléités de réagir. Charles VI alla jusqu'à supprimer

certaines corporations. Mais il les rétablit aussitôt moyennant finances. Tout porte à croire que c'était là précisément le comble de ses désirs.

Neus avons dit comment

La réglementation figea la technique industrielle. Elle était tellement étendue et minutieuse que son application exigeait une grande stabilité dans les conditions techniques et économiques: débouchés, prix, genres de produits, procédés de fabrication. Si ces conditions se modifiaient, le délicat équilibre qu'on avait si savamment édifié était rompu. Pour le rétablir, on aurait dû opérer des réajustements tellement compliqués, léser tant de droits acquis, parer à tant de répercussions lointaines, impossibles à prévoir, qu'on trouva plus commode de ne rien changer: de conserver à la fois la technique et les règlements. On aboutissait ainsi forcément à la routine.

Ceci mit l'industrie urbaine dans l'impossibilité de supporter la concurrence, des campagnes et de l'étranger. ~~La~~ décadence devint générale, surtout vers la fin du moyen-âge. En Angleterre, on constatait que, à peine une industrie était-elle organisée en corporation, elle dégénérait aussitôt. Elle était alors supplantée par un nouveau centre manufacturier; mais dès que celui-ci était à son tour pourvu d'une semblable organisation, il subissait le même sort et ainsi de suite! D'où le dépeuplement et la ruine des villes à cette époque, en Angleterre comme sur le continent.

De

En résumé, l'action salutaire des corporations nécessitait une puissante mystique morale, capable de refouler les égoïsmes. Or cette mystique s'est révélée impuissante, de sorte que le monopole corporatif engendra les pires abus.

La préoccupation de maintenir l'égalité entre les producteurs et la réglementation corporative furent des obstacles au progrès, à l'abaissement des prix de vente, à la prospérité de l'industrie, à la possibilité de satisfaire largement les multiples besoins de la population.

Si le groupement corporatif a donné à quelques uns la puissance de résister à leurs oppresseurs, elle leur a aussi permis d'opprimer les candidats à la maîtrise, les salariés et les consommateurs, qui, dans leur isolement, sont apparus sacrifiés.

L'intervention de l'autorité supérieure, qui aurait dû réprimer les abus, fut ~~impix~~ insuffisante, faute de puissance ou de moralité, contribuant à la dégénérescence de l'institution corporative. Elle dut céder devant sa puissance, ~~xxxxxxxxxxxxxxx~~ laissant une classe de citoyens dominer à son avantage, le reste de la population. Le régime n'a généralisé, ni le bien-être, ni la sécurité, éléments primordiaux de la liberté. Il n'a procuré les avantages matériels et moraux de la liberté qu'à une minorité, d'abord aux membres de la gilde marchande, plus tard à ceux de la corporation d'artisans.

Le XVI^e siècle ouvrit une ère nouvelle: celle de l'économie nationale. La Renaissance avait ébranlé les conceptions traditionnelles. Dans le domaine économique, ces changements se traduisirent par une poussée de libre concurrence et de capitalisme.

Désireux de développer la production des richesses, le gouvernement mercantiliste, impuissant à tenir tête aux ~~prix~~ intérêts qui s'abritaient derrière les monopoles, dut renoncer à remédier aux abus des corporations. En France, l'autorité royale les abandonna à leur décadence, quitte à s'en faire des alliés politiques et à en tirer le plus d'argent qu'il put: il en fit des institutions fiscales, vendant des charges, des lettres de maîtrise, contribuant à la décadence de l'institution.

Si les métiers urbains alimentant le marché local pouvaient, à l'abri des monopoles, imposer leurs prix et leurs produits aux consommateurs, ils n'en était pas de même des industries d'exportation. Celles-ci, obligées de se plier aux exigences du marché extérieur, devaient réduire leurs prix au minimum et perfectionner leur production pour l'adapter aux marchés lointains. A cette fin, une suffisante liberté fut laissée

aux industries nouvelles qui se multipliaient alors, s'établissant de préférence en dehors des villes pour échapper aux règlements corporatifs.

Afin d'encourager ces entreprises, le Gouvernement leur accorda le monopole de la fabrication. De même, en matière commerciale, il créa des compagnies privilégiées. Aussitôt, réapparurent les inconvénients des monopoles légaux et illimités.

Dès le XVII^e siècle, on constat^{ait} en Angleterre que les monopoles entravaient les progrès. On leur reprochait aussi de renchérir les marchandises et d'en abaisser la qualité. Les compagnies commerciales avaient le monopole, même pour la vente d'articles de consommation courante. Elles reconnaissaient qu'elles cherchaient à faire hausser les prix en restreignant l'offre. De toute part, on se plaignait des abus et le Parlement dut intervenir en 1624.

Les restrictions des anciennes corporations continuaient à soulever de vives critiques. Au XVII^e siècle, Nîmes et Marseille leur reprochaient de maintenir des prix excessifs. Dijon essayait même de les supprimer en 1617.

En somme, déclarait un contemporain, les monopoles n'existaient qu'au profit de quelques uns; ils ne favorisaient que les plus riches; ils suscitaient des procès ruineux, incessants; ils maintenaient des prix exagérés et les règlements, qui se multipliaient, enravaient les progrès de la production.

Les gouvernements se heurtaient à l'opposition tenace de ceux qui abusent des monopoles et ne cessaient de réclamer de nouveaux privilèges. En France, on ne faisait qu'ajouter de nouveaux règlements aux anciens, notamment pour remédier à ^{leur} imperfection ou à ^{leur} mauvaise application.

En Angleterre, le Gouvernement ne parvenait pas à limiter la multiplication des monopoles. A peine avait-il décidé au XVII^e siècle de ne plus en accorder qu'à de nouvelles industries, qu'il retombait aussitôt dans ses anciens errements.

En plein XVIII^e siècle, les bourgeois des Pays Bas prétendaient *enacted* réserver aux villes, le monopole de l'industrie, l'agriculture étant laissée aux "Campagnes" conformément aux desseins de Dieu!"

Bien loin d'assurer aux travailleurs une situation aisée, la politique mercantiliste, pas plus que celle du moyen-âge, ne put enrayer l'extension du prolétariat. Celui-ci s'accrut au point qu'il fallut lui consacrer une législation spéciale. Au commencement du XVII^e siècle, Philippe le Bon édictait aux Pays Bas des mesures sévères contre les mendiants et les vagabonds, tandis que les villes organisaient l'assistance des indigents. En Angleterre, le Statut des apprentis visait, en 1562, l'adaptation des salaires au renchérissement des vivres et la répression de la paresse. Le Gouvernement chargea les juges de paix de fixer chaque année le taux des salaires. En France, ~~le Gouvernement~~^{il} dut aussi intervenir car, disait une ordonnance de 1544, "les artisans et le menu peuple" ne pouvaient plus vivre du travail de leurs mains. Mais le relèvement officiel des salaires ne dépassa point ce qui était strictement nécessaire à l'ouvrier pour vivre, ... quand il trouvait du travail.

En Angleterre, au XVII^e et ^{du} XVIII^e siècle, l'insécurité, l'irrégularité du travail apparaissaient comme la situation normale des ouvriers industriels et agricoles. Souvent, le chômage provoquait des émeutes. Alors, le Gouvernement essayait de favoriser l'activité économique, ou bien il confessait simplement son impuissance. A cela, s'ajoutaient divers abus, tels que payement des salaires en nature, concurrence des apprentis, emploi croissant des femmes. En France, les ouvriers, mal logés, tombaient dans la misère dès que survenait le chômage. Celui-ci entraînait le vagabondage et la mendicité. Pour y remédier, on imagina déjà en Angleterre au XVII^e siècle, de grands travaux publics, tels qu'apprentissage des cours d'eau, établissement de nouvelles routes, drainage des marécages. Simples projets. Comme il fallait bien faire quelque chose, on inaugura en 1695: des Workhouses!

Suivant l'exemple des marchands et des artisans, les Compagnons voulurent aussi améliorer leur sort en se groupant en associations, en compagnonnages.

Mais le législateur mercantiliste, visant avant tout les intérêts de la production et du fisc, se souciait peu de la condition des ouvriers. On trouvait alors tout naturel de les maintenir sous la dépendance ^mcomplète des patrons. A plus forte raison, leurs coalitions étaient-elles sévèrement ^{punies} ~~interdites~~. Aussi les compagnonnages n'eurent-ils qu'une existence précaire, étant enterdites par l'autorité. Les travailleurs restèrent pour la plupart isolés et sans défense, les apprentis surtout qui, substitués par les patrons aux ouvriers, étaient opprimés par les uns et les autres.

5

13

*En outre, les lois, ^{plus} favorables
à l'innovation, ^{au} encouragèrent les gens à un cert. pt
les initiatives; mais, pour ^{le fait} éviter les
abus des monopoles, on ne leur permit*

*U'ni in et rem cum in l'atque etiam
votre personnalité l'atque l'économie dirigée et les
de vous en l'élitiser de tout esprit
de l'atque il pas trop de demander de la bonne en eux
l'atque sur les dernières initiatives*

Ch...

Les monopoles concédés par le gouvernement encouragèrent bien la création de nouvelles entreprises. Mais dès que ces dernières furent

Suivant l'exemple des marchands et des artisans, les compagnons voulurent aussi améliorer leur sort en se groupant en associations, en compagnonnages.

Mais le législateur mercantiliste, visant avant tout les intérêts de la production et du fisc, se souciait peu de la condition des ouvriers. On trouvait alors tout naturel de les maintenir sous la dépendance complète des patrons. A plus forte raison, leurs coalitions étaient-elles sévèrement ^{punies} ~~interdites~~. Aussi les compagnonnages n'eurent-ils qu'une existence précaire, étant interdites par l'autorité. Les travailleurs restèrent pour la plupart isolés et sans défense, les apprentis surtout qui, substitués par les patrons aux ouvriers, étaient opprimés par les uns et les autres.

Le directionnisme mercantilisteⁿ peut se résumer ainsi. L'intervention grandissante du pouvoir monarchique se manifesta aussi sous forme de règlements et de monopoles. Toutefois, afin de favoriser le progrès, le gouvernement dut faire plus de place aux libres initiatives.

L'impossibilité^{ité} où il se trouva de rénover les anciennes industries urbaines en les libérant de leurs entraves corporatives ~~résulta~~ ^{résulta} la survivance tenace d'institutions surannées, la puissance des traditions et ~~surtout~~ ^{surtout} celle des intérêts particuliers qui les soutenaient.

Les industries anciennes, dev^{urent} ~~devenues~~ ainsi incapables de supporter la concurrence, ~~auxquelles~~ ^{durent} renoncer à l'exportation et se replier sur le marché local, auquel elles pouvaient, grâce à leur monopole, imposer leurs produits et leurs prix.

Pendant qu'elles déclinaient, les industries nouvelles prospéraient à la faveur d'une liberté relative qui leur permettait de s'adapter aux Exigences des marchés.

Les monopoles concédés par le gouvernement encouragèrent bien la création de nouvelles entreprises. Mais dès que ces dernières furent

établies, ils entraînaient des abus analogues à ceux des monopoles corporatifs. De même, les règlements établis pour assurer une bonne fabrication, en entraînaient tant d'autres pour combler leurs lacunes ou parer à leur mauvaise application, qu'ils finirent aussi par paralyser la production.

Pas plus que le directionnisme corporatif, le directionnisme mercantiliste ne put assurer à la population une existence matérielle suffisante, ni empêcher l'accroissement du prolétariat. Ceci obligea même le Gouvernement à inaugurer une politique sociale: fixation des salaires, lutte contre le chômage, la mendicité et le vagabondage.

La condition des salariés resta néanmoins lamentable, ne réalisant même pas la condition la plus élémentaire de la liberté: l'existence matérielle assurée.

Encore une fois, les prolétaires cherchèrent un remède dans l'entraide par la formation de compagnonnages. Mais ceux-ci, combattus par l'autorité, ne purent améliorer sensiblement la condition des travailleurs.

Les monopoles et règlements se multiplièrent au point de paralyser la vie économique et de provoquer une réaction violente dans le sens de la libre concurrence individuelle.

Celle-ci fut établie par la Révolution de 1789. Alors, les économistes en assimilant les régularités approximatives de la vie sociale à des lois naturelles, les transformèrent en un idéal moral: il ne fut plus question de détourner les funestes effets d'une lutte pour la vie sans merci. Loin de protéger les ouvriers, ces faibles écrasés en détail par la concurrence des forts, on ne se rappela leur infériorité que pour les traiter plus sévèrement et les maintenir, comme sous l'Ancien Régime, sous la domination du patron et la surveillance de la police.

D'où, une nouvelle réaction dans le sens de la limitation de la concurrence et de la réglementation. Peu à peu, s'édifia toute une législation protectrice des travailleurs, tandis que les intéressés eux-mêmes

recouraient encore à l'association.

On s'aperçut que le législateur de 1789 s'était fait de la liberté, une conception insuffisante. Il n'y avait vu que l'indépendance individuelle, tandis qu'une spécialisation croissante plaçait les hommes dans une interdépendance ^{de plus en plus étroite, On ne voyait point} ~~croissante. Il fallait reconnaître que,~~ pour l'homme civilisé, la liberté désirée est autre chose que l'indépendance négative du sauvage ou du vagabond. Elle comprend en réalité deux éléments: l'existence matérielle assurée et, de plus, un élément moral, le respect de la dignité humaine par la participation de tous, aux règles de plus en plus nombreuses qui les gouvernent. De même que la démocratie dans la société civile, ~~l'indépendance négative~~, ^{s'imposait} la démocratisation de la production dans les grandes entreprises qui se multipliaient au XIXe siècle. On parerait ainsi à ce qu'on devait appeler plus tard "le complexe d'infériorité sociale" qui suscitait le mécontentement persistant des ~~auxiliaires~~ salariés. A cette fin, on préconisa les accords collectifs de ~~travail~~, sorte de régime constitutionnel de la production, les coopératives de production, réalisation intégrale de la démocratie dans les entreprises, ~~l'actionnariat ouvrier, etc.~~ l'actionnariat ouvrier, etc.

Ainsi devait se réaliser le second élément de la liberté: le respect de la dignité humaine.

Or on n'y arrivait que par les limitations de l'indépendance individuelle, soit par ~~la protection de~~ l'Etat, soit par les associations professionnelles, c'est à dire par des formes nouvelles de directionnisme. ^{Celui-ci} ~~l'Etat~~ ^{donc} apparaissait ~~ainsi~~ comme un moyen de réaliser la liberté concrète, positive, bien que s'opposant à la liberté théorique ~~auxiliaire~~ et négative des législateurs de 1789.)

Grâce à une conception nouvelle de la liberté, que nous avons ^{toujours} défendue, on arrivait ainsi à ~~se~~ concilier ^{celle-ci} avec l'économie dirigée;

~~celle-ci~~ devenait même un moyen de la réaliser, tandis que l'idéologie encore généralement admise ^{subsister ici} laisse ~~subsister~~ une contradiction irréductible.

Par les syndicats ~~staxxiarxx~~ de salariés, on s'efforça de rétablir sur le marché du travail, l'égalité de concurrence entre les patrons et les travailleurs. Sur le marché des produits, afin de raffermir des producteurs qui, pendant les années de crise se trouvaient à la merci des acheteurs à raison de leur désastreuse concurrence mutuelle, les syndicats d'industriels rétablirent aussi l'équilibre entre les vendeurs et les acheteurs.

R
Or, restreindre la concurrence c'était ~~xxx~~ s'orienter vers le monopole: Celui des ouvriers sur le marché du travail, celui des industriels sur celui des produits. Pourtant, on ne voit point réapparaître des abus comparables à ceux des monopoles de l'ancien régime. C'est que le monopole du XIXe siècle ^{= P} différait beaucoup de ceux d'autrefois. Il était dépourvu de reconnaissance légale. Ce n'était qu'un monopole de fait, précaire et d'ailleurs incomplet, qu'il pouvait compromettre à chaque instant, la concurrence des tiers. Ceci empêchait les industriels syndiqués de pratiquer, aux dépens des consommateurs, une politique de prix excessifs ou de mauvais produits. Car ils se seraient aussitôt suscité de nouveaux concurrents libres, ce qui aurait réduit à néant leur monopole.

situation analogue sur le marché du travail. Si le monopole des ouvriers n'a point engendré des inconvénients comparables à celui des corporations d'artisans, c'est parce qu'il est tenu en bride par la concurrence latente des ouvriers non-syndiqués ou affiliés à d'autres associations. Mais il en irait tout autrement avec des syndicats obligatoires pourvus du monopole légal. L'ouvrier n'aurait plus le choix d'une association conforme à ses tendances et à ses intérêts. Tandis que s'endormirait le zèle de fonctionnaires syndicaux, abrités

par un monopole inébranlable, l'ouvrier n'aurait plus la ressource de le réveiller en leur opposant une association répondant mieux à ses aspirations. Enfin, le monopole légal exigerait nécessairement, de la part de l'autorité qui l'aurait institué, un contrôle étroit, ~~de la part de~~ finalement, à des syndicats démocratiques formés par les intéressés eux-mêmes et contrôlés par eux, se substituerait ^{ainsi} des syndicats contrôlés par le Gouvernement, dominés et inspirés par lui. Ce ne seraient plus que des organes de domination des salariés.

Telles étaient d'ailleurs déjà la tactique de Louis XI; lorsqu'il prit les corporations sous sa protection, il voulait en faire, non seulement des institutions fiscales, mais des ~~groupements~~ groupements propres à appuyer son autorité. *xx*

Essayons maintenant de résumer les résultats de l'observation historique en matière d'économie dirigée tout en évoquant rapidement les points que nous avons dû négliger dans cet exposé succinct.

L'homme n'aspirant point à la contrainte, la direction de l'économie n'est point apparue comme une fin en soi, mais comme un moyen d'émancipation. De tout temps, l'homme a cherché la liberté, non point une indépendance négative, apparente et illusoire, mais une liberté positive lui assurant l'existence matérielle et le respect de sa dignité.

Il s'y est efforcé en recourant, suivant les époques, à diverses institutions qui soumettaient plus ou moins les individus à une certaine direction.

L'économie primitive et domaniale réalisa le directionnisme autoritaire à l'exclusion de toute indépendance individuelle. Sous ce régime, la condition matérielle resta des plus médiocres. Quant à l'élément moral de la liberté, tous dépendaient d'un maître dont le pouvoir était absolu et qui en abusa souvent.

Au

Après le déclin du régime domaniale, ^{surgirent} ~~apparurent~~ des luttes incessantes,

les faibles cherchant à se soustraire à l'oppression des forts: lutte des serfs ~~et~~ des marchands contre les seigneurs, des artisans contre les marchands, des compagnons contre les maîtres. Plus tard, ce sera celle des ouvriers contre les patrons des grandes usines.

Les opprimés revendiquèrent d'abord des conditions matérielles suffisantes, ensuite, plus de considération par la participation aux divers pouvoirs qui dirigeaient l'économie: ceux de la gilde, de la corporation, de la ville puis, finalement, de l'Etat et des grandes entreprises.

Une concurrence sans frein aboutissant fatalement à l'exploitation du faible par le fort, le problème pratique était de régler la concurrence de façon qu'une suffisante égalité permit des ^{conventions} ~~conditions~~ équitables, excluant l'exploitation du faible, ^{à l'exclusion} ~~par~~ des conventions léonines.

Les institutions de l'ancien régime n'y réussirent qu'imparfaitement. On a constaté les graves abus du directionnisme corporatif et gouvernemental. Le monopole légal et par conséquent illimité des corporations entraîna les abus de pouvoir d'une classe de privilégiés sans que l'autorité pût les empêcher.

L'action politique ^{est} apparue inséparable de l'action économique des associations professionnelles. La puissance de ces dernières les conduisit souvent à la conquête du pouvoir, telles les corporations du moyen-âge. Elles réalisèrent à leur avantage exclusif, la domination d'une classe.

AU XIX^e siècle, certains syndicats voulurent aussi s'emparer du pouvoir pour transformer à leur profit, les institutions du pays. Cette méthode révolutionnaires donna des résultats bien inférieurs à ceux qui furent obtenus dans les pays anglo-saxons. Ici, les unions professionnelles pratiquèrent la tactique évolutionniste des améliorations immédiates, fragmentaires, mais incessantes, surtout par des institutions dues à l'initiative des travailleurs eux-mêmes. On réussit ainsi à élever considérablement le niveau matériel et moral du peuple.

L'individualisme révolutionnaire ne fut qu'un expédient provisoire qui abandonna momentanément les faibles à l'oppression des forts. Aussi le période contemporaine fut-elle consacrée à la réorganisation sociale: protection légale des travailleurs, institutions de prévoyance sociale, assistance aux victimes de la concurrence, limitation de la concurrence mutuelle entre ouvriers et entre patrons par ^{le} monopole ouvrier et industriel, d'une part sur le marché de la main-d'oeuvre, d'autre part sur celui des produits.

Au XIXe siècle on entreprit la solution d'un problème particulièrement ardu: la réalisation de l'égalité de concurrence entre acheteurs et vendeurs. Sur le marché du travail, on aboutit au régime des accords collectifs. Sur le marché des produits on aboutit aux syndicats d'industriels.

Dans la concurrence entre producteurs et consommateurs, ces derniers avaient été sacrifiés sous l'ancien régime: le monopole légal de la production et une réglementation méticuleuse avaient enrayé les progrès et empêché la production en masse et à bas prix. On avait ainsi privé les consommateurs d'une distribution à profusion d'utilités de toute sorte. Or le monopole des syndicats d'industriels du XIXe siècle n'a point engendré ce grave inconvénient, parce que, contrairement à celui de l'ancien régime, il n'a point reçu de consécration légale. Redoutant, en cas d'abus, une concurrence toujours possible, les producteurs syndiqués ont continué à perfectionner leur fabrication, à abaisser leurs prix de revient et de vente; il se sont efforcés d'aller au devant des désirs de leurs clients, de prévenir même des besoins qui n'existaient pas encore en inventant les moyens de les satisfaire. Loin de profiter de leur monopole pour exploiter les consommateurs, ils ont rejeté la politique des prix excessifs parce qu'elle leur aurait suscité de nouveaux concurrents. Si l'expérience historique fait apparaître

comme également redoutables les inconvénients ^{de la} d'une concurrence et du monopole illimités, elle nous montre ^{aussi} que la meilleure solution réside dans la limitation respective de l'un par l'autre. Il convient donc de réserver à la concurrence, des domaines suffisants, si l'on veut éviter les abus des monopoles légaux et absolus de l'ancien régime.

Pour réussir, toute institution nécessite, de la part de ceux à qui elle s'applique, l'acceptation de certaines conceptions, de certaines règles de conduite, loyalement observées. Cette idéologie indispensable, admise sans discussion, est "la mystique" de l'institution.

Cette mystique est d'autant mieux observée qu'elle se conforme davantage aux sentiments naturels de l'homme. C'est pourquoi l'individualisme, qui fait appel au sentiment très vif de l'intérêt personnel, s'empara facilement des esprits lorsque se désagrégèrent successivement l'économie domaniale, l'économie corporative et l'économie mercantiliste. Mais, chaque fois aussi, l'individualisme n'apparut que comme un expédient provisoire permettant la transition entre divers systèmes de direction économique. Car, ouvrant chaque fois la porte aux abus d'une concurrence sans scrupule, il nécessita aussitôt, pour le remplacer, des institutions imposant de nouvelles règles à la concurrence.

Or ces institutions font surtout appel à l'altruisme, sentiment également inhérent à l'homme, mais moins vif que celui de l'intérêt personnel. Tel est le propre des mystiques servant de fondement aux diverses formes de direction économique, qu'elles invoquent le bien commun, l'intérêt national ou corporatif, la solidarité syndicale ou coopérative. A l'expérience, ces mystiques indispensables se montrèrent souvent impuissantes et elles ne purent empêcher l'échec de bien des institutions excellentes en principe. Le facteur moral apparaît donc comme un élément essentiel du succès.

L'histoire ^a mis en lumière la tendance générale des hommes, dans les multiples réformes et révolutions sociales qu'ils ont entreprises. Quel était l'objectif commun à toutes ces luttes: celles des confréries de toute sorte, des guildes, des corporations, des compagnonnages, des syndicats de salariés. Toutes visaient une fin identique: elles cherchaient à soustraire l'homme à l'oppression, à l'émanciper, bref à conquérir la liberté.

Quelle liberté? -- Cherchant à en préciser le sens, nous y ^{avons} distingué deux éléments essentiels: l'un d'ordre matériel, l'autre d'ordre spirituel ou sentimental. D'abord, l'existence matérielle assurée, condition première indispensable à toute fin quelconque; ensuite, ce bien matériel étant acquis, un autre, d'ordre spirituel, est apparu également indispensable: le respect de la dignité humaine par un traitement équitable, échappant à l'autorité arbitraire d'un maître irresponsable et ce, par la participation à l'autorité et à l'établissement des règles nécessaires à la vie sociale. Bref, ce que l'homme a cherché de tout temps en réclamant la liberté, c'était à la fois d'échapper à la misère par une existence matérielle suffisante et d'échapper à une sujétion humiliante par une certaine participation au commandement.

Certains peuples sans traditions démocratiques se sont prononcés pour la dictature. Mais celle-ci ne peut être qu'une solution aussi provisoire que l'individualisme extrême de 1789. Car la violence dictatoriale appelle fatalement la violence révolutionnaire pour l'émancipation des sujets opprimés. Ces peuples, particulièrement appauvris par la guerre, ont pu acheter au prix de la servitude les nécessités de l'existence matérielle. Mais celles-ci étant acquises, ils ne manqueront pas de réclamer un jour le second ~~élément~~ élément de la liberté par la participation au pouvoir.

Toutefois, la liberté positive, avec les pouvoirs qu'elle comporte, doit se proportionner à la capacité et au sentiment de la responsabilité sociale. Il ne faut pas oublier que les hommes se montrent plus empressés

à réclamer des droits qu'à en assumer les charges et il en est *encore* beaucoup qui préfèrent une existence sans risque, sans initiative et sans responsabilité. *Malgré son espoir en la démocratie*

~~La~~ la démocratie ~~est~~ entièrement égalitaire, ~~con~~traire au fait constant de l'inégalité réelle des hommes, conduit, ainsi que l'histoire de l'antiquité le démontrait déjà, à un esprit de nivellement ~~excessif,~~ *excessif,* au désordre et *finallement à* ~~la~~ la dictature.

Ainsi se confirme et se précise, sur le terrain ~~de~~ de l'observation ^{près} concrète, la solution que nous avons cherchée il y a ~~plus~~ ^{près} de quarante ans, en droit abstrait, par la méthode de la déduction logique. //

LAURENT DECHESNE
Professeur à l'Université
de Liège

Dans

I) La conception du droit et les idées nouvelles, Paris, Sirey, 1902 //



Il resterait encore beaucoup à dire. Mais ce serait donner à cet exposé, ~~un~~ développement excessif. Disons seulement que, de tout ^{sens} un certain directionnisme fut indispensable pour éviter les abus d'une concurrence effrénée. Concurrence et monopole sont deux formules opposées qui, appliquées ~~inté~~ également, engendrent de graves inconvénients. Or leurs inconvénients respectifs trouvent précisément leur remède dans l'application de la formule opposée. Il en résulte que la ~~solu~~ solution réside dans une combinaison judicieuse des deux formules.

C'est là, oeuvre d'application, qui relève de l'habileté du praticien ^{en} matière de politique économique. En tout cas, ~~le~~ ^{un} directionnisme judicieux ne peut se réduire à des expédients incohérents et irrationnels, comme ceux auxquels on a recouru trop souvent depuis la guerre et ~~à~~ ^à qui, au lieu de diriger, ont exercé une action perturbatrice.

Enfin, on pourrait montrer qu'une politique économique sagement conduite, loin de paralyser la liberté, n'est qu'un moyen de la réaliser.

Sur tous ces points, je ne puis que vous renvoyer à mon récent ^{livre} ~~travail~~ de sur l'expérience historique de l'économie dirigée.

MÉLANGES HENRI TRUCHY

Membre de l'Institut
Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Paris
Président honoraire
de la Société d'Économie Politique de Paris

*Direction de l'
Ann. U.S. de l'histoire*

Monsieur et cher Collègue,

Pour honorer la carrière universitaire et scientifique de notre collègue Henri Truchy, qui s'est consacré pendant plus de 40 ans à l'enseignement et à la science, nous nous proposons de publier un volume de Mélanges.

Nous espérons, Monsieur et Cher Collègue, que vous voudrez bien vous associer par une collaboration à cet hommage, et, avec notre gratitude anticipée, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Doyen Edgard ALLIX

Albert AFTALION

Bertrand NOGARO

Jean LESCURE

Professeurs à la Faculté de Droit de Paris

P. S. — Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir adresser votre manuscrit (25 à 30 pages maximum) à la Librairie Sirey, 22, rue Soufflot, Paris, avant le 15 décembre 1937.

*Section de l'Éc. Écon. Histoire
Paris 38*

LA DIRECTION DE L'ECONOMIE ET LA LIBERTE A TRAVERS L'HISTOIRE
par Laurent Dechesne (professeur à l'Université de Liège)

On sait que l'économie dirigée est un système de politique économique qui consiste à remédier aux inconvénients d'une concurrence désordonnée tout en conservant les avantages de l'initiative privée et de la liberté individuelle. La difficulté est de déterminer jusqu'à quel point il convient d'intervenir et comment.

Les nombreuses formules proposées sont extrêmement vagues et conduisent, par une pente glissante, à sacrifier la liberté à un maître, à un dictateur de l'économie.

Si l'on consulte l'histoire, on constate qu'il y eut toujours une direction de l'économie, c'est à-dire une politique économique: celle des autorités publiques, celle des associations professionnelles. Le passé nous offre, à ce point de vue, les régimes les plus divers, depuis le directionnisme extrême du communisme primitif jusqu'à l'individualisme radical de 1789, en passant par les formes intermédiaires de l'ancien régime et du XIXe siècle: tout un vaste champ d'expériences, dont on pourrait, sans nul doute, tirer des enseignements instructifs.

Il importe d'autant plus de soumettre les institutions anciennes à un examen attentif que le directionnisme actuel s'oriente généralement vers la restauration d'un régime de corporations analogues à celles d'autrefois. On se plaît souvent à en vanter les bienfaits.

Ne conviendrait-il pas de vérifier soigneusement cette appréciation optimiste?

D'autre part, les défenseurs de l'économie dirigée ont généralement passé sous silence diverses institutions, à la fois importantes et originales, nées au XIXe siècle, précisément des inconvénients de la concurrence et destinées à y remédier. Ces institutions méritaient-elles vraiment pareil dédain? Ou bien, plutôt, ne renfermaient-elles pas les germes précieux des solutions le mieux adaptées aux conditions

Mélanges
35

Paris de Les Mélanges
Crouchy, Paris 38
p. 92 à 105

nouvelles de l'économie contemporaine?

Enfin, point essentiel, quelle place les hommes avaient-ils, à travers l'histoire, réservée à la liberté dans leurs régimes successifs de direction? Cherchaient-ils avant tout la direction ou la liberté? La question est-elle vraiment de savoir jusqu'à quel point le directionnisme, considéré en soi comme désirable, peut sacrifier la liberté; ou bien, par un renversement des valeurs, ne faudrait-il pas plutôt n'y voir qu'un moyen de réaliser la liberté, fin suprême et primordiale?

C'est ce qu'il nous a paru instructif de vérifier à la pierre de touche de l'expérience. Essayons d'en esquisser ici, d'une façon nécessairement incomplète, les résultats. I)

A l'époque primitive, prédominait un régime communiste: le groupe familial, partant des besoins à satisfaire, établissait d'avance le plan des diverses productions nécessaires à cette fin. C'était une économie complètement dirigée. Après les invasions barbares, l'organisation domaniale élargit les limites de la communauté. Le domaine était soumis à l'autorité et à la direction économique du seigneur. Sous ce régime, point de prix, de fermage, de profit, d'activité en vue de la vente. C'était, sous l'autorité du seigneur, un directionnisme presque intégral.

Les rapports n'étaient pas réglés, comme dans le système d'échange, par le principe individualiste de l'égalité des services qu'on se rendait mutuellement, ou justice commutative, mais par le principe commun de la justice distributive: de chacun suivant ses moyens et à chacun suivant ses besoins, comme cela se pratique encore dans ce qui reste de l'économie domestique.

On évitait ainsi la plupart des antagonismes auxquels l'échange et la concurrence devaient plus tard donner lieu. Mais les moyens d'existence étaient étroitement limités par les faibles ressources que pou-

I) On trouvera plus de détails, faits et bibliographie à l'appui, dans l'expérience historique de l'économie dirigée, Paris Sirey actuellement en cours d'impression.

pouvaient fournir une technique et une organisation économique ex-
cessivement rudimentaires. Quant à leur répartition, tout dépendait
du seigneur, maître absolu. Sans doute, ce dernier ~~condamner et~~
les personnes de son entourage étaient-ils favorisés aux dépens
des autres. Ces derniers devaient se contenter de la part de
liberté matérielle ou morale que le maître voulait bien leur accor-
der.

90
Au VIII^e siècle, le développement du commerce donna un certain es-
sor à l'échange et à la concurrence. Des marchands nomades, parcourant
la contrée, établirent aux étapes, des portus ou comptoirs commerciaux

Des agglomérations s'y formèrent, bientôt grossies par les gens qui
se mirent à travailler pour les marchands, donnant naissance à bien des
villes surtout à partir du XII^e siècle.

D'abord, rien ne gêna l'essor du commerce et de l'industrie. La
ruée pour la richesse put se donner libre carrière et, par des spécu-
lations désordonnées, des aventuriers accaparèrent de grosses fortu-
nes, en Italie comme aux Pays-Bas.

Mais les inconvénients d'une concurrence effrénée poussèrent les
marchands à la limiter: ils formèrent des guildes et des hanses pour
régler et protéger leurs transactions, pourvoir à leur sécurité à l'
égard des brigands et des seigneurs, arrachant à ces derniers, des
privileges commerciaux, prenant la première place dans le gouver-
nement des villes.

Si les marchands avaient remédié par l'association aux inconvénient
de leur concurrence réciproque, c'était avant tout dans leur propre
intérêt. Ils ~~infiniment~~ avaient arraché aux seigneurs le monopole de
la vente. Ce monopole mettait les consommateurs à leur merci: il sa-
crifiait aussi les concurrents exclus de l'association; car la gilde
s'était bientôt limitée aux riches marchands et transformée en une
ploutocratie de capitalistes.

Sur le marché du travail, une concurrence inégale entre les marchands, solidement organisés et les ^{artisans} ~~ouvriers~~, maintenait ces derniers sous la dépendance des premiers. Ce fut encore dans l'association que ces artisans, renouvelant l'expérience des marchands dans leur résistance au seigneur, cherchèrent le moyen de secouer l'oppression de leurs maîtres. Ils constituèrent des corporations, associations privées aux fins économiques, qui s'imposèrent bientôt comme institutions publiques et supplantèrent les guildes de marchands dans le gouvernement de la ville.

Ces corporations instaurèrent une stricte réglementation de la concurrence et firent une large part au monopole. Contentons-nous

elles instaurèrent

le monopole de la ~~production~~ de la vente des produits,

le ~~monopole~~ pour l'achat des matières premières.

le ~~monopole~~ " " " " la mise en œuvre.

La réglementation visait aussi à réaliser l'égalité entre les artisans : limitation de la production,

l'interdiction des cumuls et des innovations techniques

des p. fondamentaux
 DC : monopole et
 égalité entre concurrents

Sur le marché du travail, une concurrence inégale entre les marchands, solidement organisés et les ^{artisans} ~~ouvriers~~, maintenait ces derniers sous la dépendance des premiers. Ce fut encore dans l'association que ces artisans, renouvelant l'expérience des marchands dans leur résistance au seigneur, cherchèrent le moyen de secouer l'appression de leurs maîtres. Ils constituèrent des corporations, associations privées aux fins économiques, qui s'imposèrent bientôt comme institutions publiques et supplantèrent les guildes de marchands dans le gouvernement de la ville.

Ces corporations instaurèrent une stricte réglementation de la concurrence et firent une large part au monopole. Contentons-nous de résumer ici en un tableau, les principes fondamentaux de la réglementation corporative.

2 I. INTERVENTION CORPORATIVE

Ce fut surtout la corporation qui régla et limita la concurrence.

Elle s'efforça d'y substituer le monopole ^{et} d'assurer l'égalité entre les concurrents. ~~Elle s'efforça d'y substituer le monopole et d'assurer l'égalité entre les concurrents.~~

1^o Monopole opposé à la concurrence entre artisans. A) En tant que vendeurs de fabricats, par la limitation de la production et la fixation des prix. B) En tant qu'acheteurs de matière première, par l'achat en commun et la répartition entre artisans. C) En tant qu'acheteurs de main-d'oeuvre, les artisans, grâce à leur monopole, tenaient ~~leurs~~ ~~vieux~~ à leur merci, les ouvriers affaiblis par leur mutuelle concurrence.

2^o Maintien de l'égalité entre concurrents. A) Egalité des procédés: pas de publicité, pas d'innovation technique permise à l'un des concurrent B) Egalité des concurrents: pas de cumul, pas de grandes entreprises, limitation de la production de chacune.

C) Sur le marché du travail; si la puissance corporative permit aux artisans de tenir tête aux marchands, elle leur permit aussi d'exploiter les compagnons et apprentis non organisés.

Afin d'empêcher les abus, l'autorité public. dev - aussi
intervenir pour ^{des motifs}
protéger les consommateurs contre les vendeurs,
les candidats à la maîtrise
résoudre les conflits de monopole, etc

La multiplicité des cas où l'autorité devait intervenir nous révèle celle des abus auxquels l'organisation corporative donnait lieu. En fait, elle ne réussit guère à faire respecter le bien général.

Les règlements, écrivait un admirateur du régime, n'entendaient point sacrifier l'intérêt de l'artisan à l'égoïsme érigé en doctrine. La protection de l'homme était le principe essentiel. Si l'on encourageait le travail, c'était en vue du bien général et non pour fournir à quelques uns, l'occasion de s'enrichir aux dépens des autres, etc.

^{très forte}
Cette mystique morale était en effet indispensable au bon fonctionnement de l'institution, sous peine de la voir s'écrouler ou dégénérer lamentablement, ce qui d'ailleurs ne tarda guère.

Un autre caractère de l'idéologie corporative était son hostilité à toute innovation. La préoccupation d'une équitable répartition des revenus, du moins entre les artisans, s'opposait à toute considération productiviste. Les progrès techniques auraient pu rompre l'^{égalité} équité entre les concurrents en permettant aux plus ingénieux de prendre un avantage sur les autres. De plus, en introduisant des innovations incessantes, ils auraient compromis le délicat équilibre obtenu par une réglementation méticuleuse, édifiée sur une technique déterminée.

Perfectionner celle-ci, c'était ébranler tout d'économie corporative.

On préfère lui sacrifier le progrès

1° Protection des consommateurs contre les vendeurs: répression des accaparements de vivres, des falsifications, etc.

2° Protection de certains producteurs: celle des compagnons à leur entrée dans la corporation, celle d'une industrie nouvelle contre le monopole corporatif.

3° Défense de l'intérêt général contre l'usage abusif des monopoles, notamment par le contrôle des juridictions et règlements corporatifs, par l'institution de foires ouvertes aux étrangers.

4° Solution des conflits de monopole entre métiers similaires.

La multiplicité des cas où l'autorité devait intervenir nous révèle celle des abus auxquels l'organisation corporative donnait lieu. En fait, elle ne réussit guère à faire respecter le bien général.

Les règlements, écrivait un admirateur du régime, n'entendaient point sacrifier l'intérêt de l'artisan à l'égoïsme érigé en doctrine. La protection de l'homme était le principe essentiel. Si l'on encourageait le travail, c'était en vue du bien général et non pour fournir à quelques uns, l'occasion de s'enrichir aux dépens des autres, etc.

très forte

Cette mystique morale était en effet indispensable au bon fonctionnement de l'institution, sous peine de la voir s'écrouler ou dégénérer lamentablement, ce qui d'ailleurs ne tarda guère.

Un autre caractère de l'idéologie corporative était son hostilité à toute innovation. La préoccupation d'une équitable répartition des revenus, du moins entre les artisans de la corporation, s'opposait à toute considération productiviste. Les progrès techniques auraient pu rompre l'égalité entre les concurrents en permettant aux plus ingénieux de prendre un avantage sur les autres. De plus, en introduisant des innovations incessantes, ils auraient compromis le délicat équilibre obtenu par une réglementation méticuleuse, édiflée sur une technique déterminée.

Proportionner celle-ci, c'était ébranler toute l'éthique corporative.

On préfère lui sacrifier le progrès.

Il n'entra jamais dans l'esprit des autorités corporatives qu'il pût être recommandable de réduire les prix de revient et de vente dans l'intérêt des consommateurs, de mettre à leur disposition, de grandes quantités de produits à bas prix, de transformer ainsi des articles de luxe en articles de consommation courante, de procurer, en somme, le bien général de la population. C'étaient là des conceptions incompatibles avec la réglementation corporative.

Pourtant, certains auteurs ont donné leur suffrage à cette institution. Ils en ont admiré, non seulement la belle ordonnance mais la condition aisée qu'elle semblait assurer au peuple. Sans doute ont-ils bien du reconnaître généralement qu'elle ne favorisait guère le progrès technique. Mais cet inconvénient paraissait minime à leurs yeux, comparativement à l'incalculable avantage d'avoir, pendant plusieurs siècles procuré aux travailleurs, la sécurité et le bien-être.

Mais la réalité, observée de près, n'offre pas un tableau aussi riant ni aussi simple. Dans la population industrielle des villes, il fallait distinguer la classe moyenne, celle des maîtres-artisans, qui ont trop exclusivement attiré l'attention de beaucoup d'historiens. Ces derniers ~~ont~~ ont tracé un ^{tableau} ~~tableau~~ idyllique de ce qui ne fut en réalité que l'égalité dans la médiocrité. Il y avait aussi une classe supérieure de riches marchands, espèces de capitalistes-spéculateurs, dont l'opulence était sujette à de subits revers de fortune. Enfin, venait la classe inférieure, pauvre celle-là, comprenant les salariés, de beaucoup la plus nombreuse. Ceux de l'industrie capitaliste d'exportation que constituait la draperie flamande formaient "une plèbe brutale, inculte et mécontente", prolétaires misérables ne possédant que leurs vêtements, habitant dans les faubourgs des chaumières louées à la semaine, traité d'autant plus durement que la misère entretenait chez eux le ferment de la révolte.

Quant à la sécurité que les corporations auraient assurée aux travailleurs, elle n'apparaît point non plus à l'observation des faits. Non seulement les corporations ne purent soustraire les ouvriers aux perturbations des conjonctures extérieures, mais elles renfermaient en elles-mêmes, un facteur propre d'insécurité: le monopole, qui était précisément leur fondement. En fait, ce monopole ne s'obtint et ne se maintint qu'au prix de luttes incessantes. D'abord, il rencontra la résistance constante des aspirations personnelles, compressibles jusqu'à un certain point, mais foncièrement indestructibles. La concurrence, quelque bridée qu'elle fût, n'en subsista pas moins à l'état latent, entretenue par le sentiment vivace de l'intérêt personnel.

Dès le commencement du XIV^e siècle, les monopoles étaient en péril. A Bruxelles, les blanchisseurs de toile qui n'étaient pas du métier exerçaient cette profession au mépris du monopole, de même que les brodeurs, peintres, batteurs d'or, verriers, ébénistes, tonneliers, graisiers, poissonniers, taverniers. Les brasseurs de Liège se battaient avec ceux de Maestricht, qui prétendaient vendre aussi leur bière dans la cité. Même le Prince-Evêque donnait le mauvais exemple, prétendant faire mettre son vin en bouteilles par ses valets, au mépris du monopole des caviers!

Le monopole était aussi compromis par d'autres corporations, chaque métier empiétant sur le domaine de métiers similaires. D'où, des luttes incessantes, qui engagèrent les corporations dans des procès interminables et ruineux. Certains de ces procès sont restés célèbres: entre savetiers et cordonniers, entre fripiers et tailleurs, entre tanneurs et cordonniers, entre forgerons et serruriers, entre ébénistes, tourneurs, couvreurs, boulonniers, etc.

Des conflits surgissaient aussi entre la corporation et les candidats à la maîtrise. Les conditions d'admission au métier auraient

9
dû assurer à ce dernier, des membres capables de l'exercer convenablement et de donner ainsi satisfaction au client. En réalité, elles devinrent un moyen d'écartier des concurrents gênants. D'abord, les maîtres favorisèrent leurs enfants en les ~~les~~ exemptant des droits d'entrée. Puis, on augmenta les droits et l'on rendit l'apprentissage *de plus* en plus difficile, sinon impossible.

La défense du monopole suscita une lutte ardente et longue contre les artisans qui, installés à la campagne, prétendaient y exercer librement leur profession. Les villes drapières d'Ypres, Gand, Bruges et Saint-Omer se trouvèrent ainsi entourées au XIII^e siècle, de villages ou bourgs industriels qui leur firent une vive concurrence. Elles engagèrent contre eux, de véritables expéditions militaires, détruisant et saccageant les ateliers de leurs concurrents.

Les marchands avaient obtenu le droit de trafiquer, par le monopole qui leur permettait d'en priver les autres. Il en fut de même des artisans en matière industrielle. Ceux qui obtinrent le droit au travail purent en priver autrui et exploiter, dans leur intérêt exclusif, un monopole fondé sur l'intérêt général.

En somme, l'égoïsme n'avait fait que changer de forme: d'individuel, il était devenu collectif et d'autant plus vif et intolérant qu'il se basait sur la force du nombre, s'étant mué en une solidarité grégaire où s'effaçait tout sentiment personnel de responsabilité.

Pour la défense du bien commun, apparaissait ici l'impérieuse nécessité d'une intervention supérieure, celle de l'autorité publique. Elle intervint en effet, mais rarement, dans la mesure où elle le pouvait et pour autant qu'elle favorisât en même temps son propre intérêt. D'ailleurs, comment l'autorité urbaine aurait-elle résisté aux corporations puisque cette autorité se fondait sur elles? En France, les exigences ^{des métiers} apparurent parfois tellement abusives que le Gouvernement osa manifester des vellétés de réagir. Charles VI alla jusqu'à supprimer

certaines corporations. Mais il les rétablit aussitôt moyennant finances. Tout porte à croire que c'était là précisément le comble de ses désirs.

Nous arrivés dit comment

La réglementation figea la technique industrielle. Elle était tellement étendue et minutieuse que son application exigeait une grande stabilité dans les conditions techniques et économiques: débouchés, prix, genres de produits, procédés de fabrication. Si ces conditions se modifiaient, le délicat équilibre qu'on avait si savamment édifié était rompu. Pour le rétablir, on aurait dû opérer des réajustements tellement compliqués, léser tant de droits acquis, parer à tant de répercussions lointaines, impossibles à prévoir, qu'on trouva plus commode de ne rien changer: de conserver à la fois la technique et les règlements. On aboutissait ainsi forcément à la routine.

Ceci mit l'industrie urbaine dans l'impossibilité de supporter la concurrence, des campagnes et de l'étranger. ~~Leur~~ décadence devint générale, surtout vers la fin du moyen âge. En Angleterre, on constatait que, à peine une industrie était-elle organisée en corporation, elle dégénérait aussitôt. Elle était alors supplantée par un nouveau centre manufacturier; mais dès que celui-ci était à son tour pourvu d'une semblable organisation, il subissait le même sort et ainsi de suite! D'où le dépeuplement et la ruine des villes à cette époque, en Angleterre comme sur le continent.

DC

En résumé, l'action salutaire des corporations nécessitait une puissante mystique morale, capable de refouler les égoïsmes. Or cette mystique s'est révélée impuissante, de sorte que le monopole corporatif engendra les pires abus.

La préoccupation de maintenir l'égalité entre les producteurs et la réglementation corporative furent des obstacles au progrès, à l'abaissement des prix de vente, à la prospérité de l'industrie, à la possibilité de satisfaire largement les multiples besoins de la population.

Si le groupement corporatif a donné à quelques uns la puissance de résister à leurs oppresseurs, elle leur a aussi permis d'opprimer les candidats à la maîtrise, les salariés et les consommateurs, qui, dans leur isolement, sont apparus sacrifiés.

L'intervention de l'autorité supérieure, qui aurait dû réprimer les abus, fut ~~imprix~~ insuffisante, faute de puissance ou de moralité, contribuant à la dégénérescence de l'institution corporative. Elle dut céder devant sa puissance, ~~aux corporations~~ laissant une classe de citoyens dominer à son avantage, le reste de la population. Le régime n'a généralisé, ni le bien-être, ni la sécurité, éléments primordiaux de la liberté, il n'a procuré les avantages matériels et moraux de la liberté qu'à une minorité, d'abord aux membres de la gilde marchande, plus tard à ceux de la corporation d'artisans.

Le XVII^e siècle ouvrit une ère nouvelle: celle de l'économie nationale. La Renaissance avait ébranlé les conceptions traditionnelles. Dans le domaine économique, ces changements se traduisirent par une poussée de libre concurrence et de capitalisme.

Désireux de développer la production des richesses, le gouvernement mercantiliste, impuissant à tenir tête aux ~~maîtres~~ intérêts qui s'abritaient derrière les monopoles, dut renoncer à remédier aux abus des corporations. En France, l'autorité royale les abandonna à leur décadence, quitte à s'en faire des alliés politiques et à en tirer le plus d'argent qu'il put: il en fit des institutions fiscales, vendant des charges, des lettres de maîtrise, contribuant à la décadence de l'institution.

Si les métiers urbains alimentant le marché local pouvaient, à l'abri des monopoles, imposer leurs prix et leurs produits aux consommateurs, ils n'en était pas de même des industries d'exportation. Celles-ci, obligées de se plier aux exigences du marché extérieur, devaient réduire leurs prix au minimum et perfectionner leur production pour l'adapter aux marchés lointains. A cette fin, une suffisante liberté fut laissée

aux industries nouvelles qui se multipliaient alors, s'établissant de préférence en dehors des villes pour échapper aux règlements corporatifs.

Afin d'encourager ces entreprises, le Gouvernement leur accorda le monopole de la fabrication. De même, en matière commerciale, il créa des compagnies privilégiées. Aussitôt, réapparurent les inconvénients des monopoles légaux et illimités.

Dès le XVII^e siècle, on constat^{=D}ait en Angleterre que les monopoles entravaient les progrès. On leur reprochait aussi de renchérir les marchandises et d'en abaisser la qualité. Les compagnies commerciales avaient le monopole, même pour la vente d'articles de consommation courante. Elles reconnaissaient qu'elles cherchaient à faire hausser les prix en restreignant l'offre. De toute part, on se plaignait des abus et le Parlement dut intervenir en 1624.

Les restrictions des anciennes corporations continuaient à soulever de vives critiques. Au XVII^e siècle, Nîmes et Marseille leur reprochaient de maintenir des prix excessifs. Dijon essayait même de les supprimer en 1617.

En somme, déclarait un contemporain, les monopoles n'existaient qu'au profit de quelques uns; ils ne favorisaient que les plus riches; ils suscitaient des procès ruineux, incessants; ils maintenaient des prix exagérés et les règlements, qui se multipliaient, enravaient les progrès de la production.

Les gouvernements se heurtaient à l'opposition tenace de ceux qui abusaient des monopoles et ne cessaient de réclamer de nouveaux privilèges. En France, on ne faisait qu'ajouter de nouveaux règlements aux anciens, notamment pour remédier à ^{leur} imperfection ou à ^{leur} mauvaise application.

En Angleterre, le Gouvernement ne parvenait pas à limiter la multiplication des monopoles. A peine avait-il décidé au XVII^e siècle de ne plus en accorder qu'à de nouvelles industries, qu'il retombait aussitôt dans ses anciens errements.

En plein XVIII^e siècle, les bourgeois des Pays Bas prétendaient ~~encore~~ réserver aux villes, le monopole de l'industrie, l'agriculture étant laissée aux "campagnes" conformément aux desseins de Dieu!"

Bien loin d'assurer aux travailleurs une situation aisée, la politique mercantiliste, pas plus que celle du moyen âge, ne put enrayer l'extension du prolétariat. Celui-ci s'accrut au point qu'il fallut lui consacrer une législation spéciale. Au commencement du XVII^e siècle, Philippe le Bon édictait aux Pays Bas des mesures sévères contre les mendiants et les vagabonds, tandis que les villes organisaient l'assistance des indigents. En Angleterre, le Statut des apprentis visait, en 1562, l'adaptation des salaires au renchérissement des vivres et la répression de la paresse. Le Gouvernement chargea les juges de paix de fixer chaque année le taux des salaires. En France, ~~le Gouvernement~~ dut aussi intervenir car, disait une ordonnance de 1544, "les artisans et le menu peuple" ne pouvaient plus vivre du travail de leurs mains.

Mais le relèvement officiel des salaires ne dépassa point ce qui était strictement nécessaire à l'ouvrier pour vivre, ... quand il trouvait du travail.

En Angleterre, au XVII^e et ^{du} XVIII^e siècle, l'insécurité, l'irrégularité du travail apparaissaient comme la situation normale des ouvriers industriels et agricoles. Souvent, le chômage provoquait des émeutes. Alors, le Gouvernement essayait de favoriser l'activité économique, ou bien il confessait simplement son impuissance. A cela, s'ajoutaient divers abus, tels que paiement des salaires en nature, concurrence des apprentis, emploi croissant des femmes. En France, les ouvriers, mal logés, tombaient dans la misère dès que survenait le chômage. Celui-ci entraînait le vagabondage et la mendicité. Pour y remédier, on imagina déjà en Angleterre au XVII^e siècle, de grands travaux publics, tels qu'aménagement des cours d'eau, établissement de nouvelles routes, drainage des marécages. Simples projets. Comme il fallait bien faire quelque chose, on inaugura en 1695: des Workhouses!

Suivant l'exemple des marchands et des artisans, les Compagnons voulurent aussi améliorer leur sort en se groupant en associations, en compagnonnages.

Mais le législateur mercantiliste, visant avant tout les intérêts de la production et du fisc, se souciait peu de la condition des ouvriers. On trouvait alors tout naturel de les maintenir sous la dépendance complète des patrons. A plus forte raison, leurs coalitions étaient-elles sévèrement ^{punies} interdites. Aussi les compagnonnages n'eurent-ils qu'une existence précaire, étant interdites par l'autorité. Les travailleurs restèrent pour la plupart isolés et sans défense, les apprentis surtout qui, substitués par les patrons aux ouvriers, étaient opprimés par les uns et les autres.

13

Les lois mercantilistes plus
au contraire, en empêchant
les initiatives; non pour éviter
des abus de monopoles. Il ne s'agit

[Faint, mostly illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

Les monopoles concédés par le gouvernement encouragèrent bien la création de nouvelles entreprises. Mais dès que ces dernières furent

Suivant l'exemple des marchands et des artisans, les Compagnons voulurent aussi améliorer leur sort en se groupant en associations, en compagnonnages.

Mais le législateur mercantiliste, visant avant tout les intérêts de la production et du fisc, se souciait peu de la condition des curri. On trouvait alors tout naturel de les maintenir sous la dépendance ^mcomplète des patrons. A plus forte raison, leurs coalitions étaient-elles sévèrement ^{punies} ~~interdites~~. Aussi les compagnonnages n'eurent-ils qu'une existence précaire, étant interdites par l'autorité. Les travailleurs restèrent pour la plupart isolés et sans défense, les apprentis surtout qui, substitués par les patrons aux ouvriers, étaient opprimés par les uns et les autres.

Le directionnisme mercantiliste peut se résumer ainsi. L'intervention grandissante du pouvoir monarchique se manifesta aussi sous forme de règlements et de monopoles. Toutefois, afin de favoriser le progrès, le gouvernement dut faire plus de place aux libres initiatives.

L'impossibilité où il se trouva de rénover les anciennes industries urbaines en les libérant de leurs entraves corporatives ^{résulta} ~~de~~ la survivance tenace d'institutions surannées, la puissance des traditions et ^{surtout} ~~par~~ celle des intérêts particuliers qui les soutenaient.

Les industries anciennes, devenues ainsi incapables de supporter la concurrence, ^{durent} ~~exxaxxxxx~~ renoncer à l'exportation et se replier sur le marché local, auquel elles pouvaient, grâce à leur monopole, imposer leurs produits et leurs prix.

Pendant qu'elles déclinaient, les industries nouvelles prospéraient à la faveur d'une liberté relative qui leur permettait de s'adapter aux exigences des marchés.

Les monopoles concédés par le gouvernement encouragèrent bien la création de nouvelles entreprises. Mais dès que ces dernières furent

établies, ils entraînaient des abus analogues à ceux des monopoles corporatifs. De même, les règlements établis pour assurer une bonne fabrication, en entraînaient tant d'autres pour combler leurs lacunes ou parer à leur mauvaise application, qu'ils finirent aussi par paralyser la production.

Pas plus que le directionnisme corporatif, le directionnisme mercantiliste ne put assurer à la population une existence matérielle suffisante, ni empêcher l'accroissement du prolétariat. Ceci obligea même le Gouvernement à inaugurer une politique sociale: fixation des salaires, lutte contre le chômage, la mendicité et le vagabondage.

La condition des salariés resta néanmoins lamentable, ne réalisant même pas la condition la plus élémentaire de la liberté: l'existence matérielle assurée.

Encore une fois, les prolétaires cherchèrent un remède dans l'endrage par la formation de compagnonnages. Mais ceux-ci, combattus par l'autorité, ne purent améliorer sensiblement la condition des travailleurs.

Les monopoles et règlements se multiplièrent au point de paralyser la vie économique et de provoquer une réaction violente dans le sens de la libre concurrence individuelle.

Celle-ci fut établie par la Révolution de 1789. Alors, les économistes assimilant les régularités approximatives de la vie sociale à des lois naturelles, les transformèrent en un idéal moral: il ne fut plus question de détourner les funestes effets d'une lutte pour la vie sans merci. Loin de protéger les ouvriers, ces faibles écrasés en détail par la concurrence des forts, on ne se rappela leur infériorité que pour les traiter plus sévèrement et les maintenir, comme sous l'Ancien Régime, sous la domination du patron et la surveillance de la police.

D'où, une nouvelle réaction dans le sens de la limitation de la concurrence et de la réglementation. Peu à peu, s'édifia toute une législation protectrice des travailleurs, tandis que les intéressés eux-mêmes

recouraient encore à l'association.

On s'aperçut que le législateur de 1789 s'était fait de la liberté, une conception insuffisante. Il n'y avait vu que l'indépendance individuelle, tandis qu'une spécialisation croissante plaçait les hommes dans une interdépendance ^{de plus en plus étroite, On ne voyait point} ~~croissante. Il fallait reconnaître que,~~ pour l'homme civilisé, la liberté désirée est autre chose que l'indépendance négative du sauvage ou du vagabond. Elle comprend en réalité deux éléments: l'existence matérielle assurée et, de plus, un élément moral, le respect de la dignité humaine par la participation de tous, aux règles de plus en plus nombreuses qui les gouvernent. De même que la démocratie dans la société civile, ~~apparaissait~~ ^{s'imposait} ~~la démocratisation de la production~~, la démocratisation de la production dans les grandes entreprises qui se multipliaient au XIXe siècle. On parerait ainsi à ce qu'on devait appeler plus tard "le complexe d'infériorité sociale qui suscitait le mécontentement persistant des ~~salariés~~ salariés.

A cette fin, on préconisa les accords collectifs de ~~la~~ suite, sorte de régime constitutionnel de la production, les coopératives de production, réalisation intégrale de la démocratie dans les entreprises, ~~l'associationnisme~~ l'actionnariat ouvrier, etc.

Ainsi devait se réaliser le second élément de la liberté: le respect de la dignité humaine.

Or on n'y arrivait que par les limitations de l'indépendance individuelle, soit par ~~la protection de~~ l'Etat, soit par les associations professionnelles, c'est-à-dire par des formes nouvelles de directionnisme. ^{Celui-ci} ~~celui-ci~~ apparaissait ^{donc} ~~comme~~ comme un moyen de réaliser la liberté concrète, positive, bien que s'opposant à la liberté théorique ~~positive~~ et négative des législateurs de 1789.)

Grâce à une conception nouvelle de la liberté, que nous avons ^{toujours} défendue, on arrivait ainsi à ~~se~~ concilier ^{celle-ci} avec l'économie dirigée;

~~celle-ci~~ devenant même un moyen de la réaliser, tandis que l'idéologie encore généralement admise ^{subsister *ici*} laisse ~~subsister~~ une contradiction irréductible.

Par les syndicats ~~des~~ salariés, on s'efforça de rétablir sur le marché du travail, l'égalité de concurrence entre les patrons et les travailleurs. Sur le marché des produits, afin de raffermir des producteurs qui, pendant les années de crise se trouvaient à la merci des acheteurs à raison de leur désastreuse concurrence mutuelle, les syndicats d'industriels rétablirent aussi l'équilibre entre les vendeurs et les acheteurs.

Or, restreindre la concurrence c'était ~~se~~ s'orienter vers le monopole: Celui des ouvriers sur le marché du travail, celui des industriels sur celui des produits. Pourtant, on ne voit point réapparaître des abus comparables à ceux des monopoles de l'ancien régime. C'est que le monopole du XIXe siècle diffère beaucoup de ceux d'autrefois. Il était dépourvu de reconnaissance légale. Ce n'était qu'un monopole de fait, précaire et d'ailleurs incomplet, qui pouvait compromettre à chaque instant, la concurrence des tiers. Ceci empêchait les industriels syndiqués de pratiquer, aux dépens des consommateurs, une politique de prix excessifs ou de mauvais produits. Car ils se seraient aussitôt suscité de nouveaux concurrents libres, ce qui aurait réduit à néant leur monopole.

situation analogue sur le marché du travail. Si le monopole des ouvriers n'a point engendré des inconvénients comparables à celui des corporations d'artisans, c'est parce qu'il est tenu en bride par la concurrence latente des ouvriers non-syndiqués ou affiliés à d'autres associations. Mais il en irait tout autrement avec des syndicats obligatoires pourvus du monopole légal. L'ouvrier n'aurait plus le choix d'une association conforme à ses tendances et à ses intérêts. Tandis que s'endormirait le zèle de fonctionnaires syndicaux, abrités

par un monopole inébranlable, l'ouvrier n'aurait plus la ressource de le réveiller en leur opposant une association répondant mieux à ses aspirations. Enfin, le monopole légal exigerait nécessairement, de la part de l'autorité qui l'aurait institué, un contrôle étroit, ~~de la part de~~ finalement, à des syndicats démocratiques formés par les intéressés eux-mêmes et contrôlés par eux, se substituerait ^{des} des syndicats contrôlés par le Gouvernement, dominés et inspirés par lui. Ce ne seraient plus que des organes de domination des salariés. Telle était d'ailleurs déjà la tactique de Louis XI; lorsqu'il prit les corporations sous sa protection, il voulait en faire, non seulement des institutions fiscales, mais des ~~organes~~ groupements propres à appuyer son autorité.

Essayons maintenant de résumer les résultats de l'observation historique en matière d'économie dirigée tout en évoquant rapidement les points que nous avons dû négliger dans cet exposé succinct.

L'homme n'aspirant point à la contrainte, la direction de l'économie n'est point apparue comme une fin en soi, mais comme un moyen d'émancipation. De tout temps, l'homme a cherché la liberté, non point une indépendance négative, apparente et illusoire, mais une liberté positive lui assurant l'existence matérielle et le respect de sa dignité. Il s'y est efforcé en recourant, suivant les époques, à diverses institutions qui soumettaient plus ou moins les individus à une certaine direction.

L'économie primitive et domaniale réalisa le directionnisme autoritaire à l'exclusion de toute indépendance individuelle. Sous ce régime, la condition matérielle resta des plus médiocres. Quant à l'élément moral de la liberté, tous dépendaient d'un maître dont le pouvoir était absolu et qui en abusa souvent.

Au

Après le déclin du régime domanial, ^{survirent} ~~apparurent~~ des luttes incessantes

les faibles cherchant à se soustraire à l'oppression des forts: lutte des serfs ~~et~~ des marchands contre les seigneurs, des artisans contre les marchands, des compagnons contre les maîtres. Plus tard, ce sera celle des ouvriers contre les patrons des grandes usines.

Les opprimés revendiquèrent d'abord des conditions matérielles suffisantes, ensuite, plus de considération par la participation aux divers pouvoirs qui dirigeaient l'économie: ceux de la gilde, de la corporation, de la ville puis, finalement, de l'Etat et des grandes entreprises.

Une concurrence sans frein aboutissant fatalement à l'exploitation du faible par le fort, le problème pratique était de régler la concurrence de façon qu'une suffisante égalité permit des ^{conventions} ~~conventions~~ équitables, excluant l'exploitation du faible, ^{à l'exclusion} ~~par~~ des conventions lésées.

Les institutions de l'ancien régime n'y réussirent qu'imparfaitement. On a constaté les graves abus du directionnisme corporatif et gouvernemental. Le monopole légal et par conséquent illimité des corporations entraîna les abus de pouvoir d'une classe de privilégiés sans que l'autorité pût les empêcher.

L'action politique ^{est} apparue inséparable de l'action économique des associations professionnelles. La puissance de ces dernières les conduisit souvent à la conquête du pouvoir, telles les corporations du moyen-âge. Elles réalisèrent à leur avantage exclusif, la domination d'une classe.

AU XIX^e siècle, certains syndicats voulurent aussi s'emparer du pouvoir pour transformer à leur profit, les institutions du pays. Cette méthode révolutionnaires donna des résultats bien inférieurs à ceux qui furent obtenus dans les pays anglo-saxons. Ici, les unions professionnelles pratiquèrent la tactique évolutionniste des améliorations immédiates, fragmentaires, mais incessantes, surtout par des institutions dues à l'initiative des travailleurs eux-mêmes. On réussit ainsi à élever considérablement le niveau matériel et moral du peuple.

L'individualisme révolutionnaire ne fut qu'un expédient provisoire qui abandonna momentanément les faibles à l'oppression des forts. Aussi le période contemporaine fut-elle consacrée à la réorganisation sociale: protection légale des travailleurs, institutions de prévoyance sociale, assistance aux victimes de la concurrence, limitation de la concurrence mutuelle entre ouvriers et entre patrons par le monopole ouvrier et industriel, d'une part sur le marché de la main-d'oeuvre, d'autre part sur celui des produits.

Au XIXe siècle on entreprit la solution d'un problème particulièrement ardu: la réalisation de l'égalité de concurrence entre acheteurs et vendeurs. Sur le marché du travail, on aboutit au régime des accords collectifs. Sur le marché des produits on aboutit aux syndicats d'industriels.

Dans la concurrence entre producteurs et consommateurs, ces derniers avaient été sacrifiés sous l'ancien régime: le monopole légal de la production et une réglementation méticuleuse avaient enrayé les progrès et empêché la production en masse et à bas prix. On avait ainsi privé les consommateurs d'une distribution à profusion d'utilités de toute sorte. Or le monopole des syndicats d'industriels du XIXe siècle n'a point engendré ce grave inconvénient, parce que, contrairement à celui de l'ancien régime, il n'a point reçu de consécration légale. Redoutant, en cas d'abus, une concurrence toujours possible, les producteurs syndiqués ont continué à perfectionner leur fabrication, à abaisser leurs prix de revient et de vente; il se sont efforcés d'aller au devant des désirs de leurs clients, de prévenir même des besoins qui n'existaient pas encore en inventant les moyens de les satisfaire. Loin de profiter de leur monopole pour exploiter les consommateurs, ils ont rejeté la politique des prix excessifs parce qu'elle leur aurait suscité de nouveaux concurrents. Si l'expérience historique fait apparaître

comme également redoutables les inconvénients ^{de la} concurrence et du monopole illimités, elle nous montre ^{aussi} que la meilleure solution réside dans la limitation respective de l'un par l'autre. Il convient donc de réserver à la concurrence des domaines suffisants, si l'on veut éviter les abus des monopoles légaux et absolus de l'ancien régime.

Pour réussir, toute institution nécessite, de la part de ceux à qui elle s'applique, l'acceptation de certaines conceptions, de certaines règles de conduite, loyalement observées. Cette idéologie indispensable, admise sans discussion, est "la mystique" de l'institution.

Cette mystique est d'autant mieux observée qu'elle se conforme davantage aux sentiments naturels de l'homme. C'est pourquoi l'individualisme, qui fait appel au sentiment très vif de l'intérêt personnel, s'empara facilement des esprits lorsque se désagrégèrent successivement l'économie domaniale, l'économie corporative et l'économie mercantiliste. Mais, chaque fois aussi, l'individualisme n'apparut que comme un expédient provisoire permettant la transition entre divers systèmes de direction économique. Car, ouvrant chaque fois la porte aux abus d'une concurrence sans scrupule, il nécessita aussitôt, pour le remplacer, des institutions imposant de nouvelles règles à la concurrence.

Ces institutions font surtout appel à l'altruisme, sentiment également inhérent à l'homme, mais moins vif que celui de l'intérêt personnel. Tel est le propre des mystiques servant de fondement aux diverses formes de direction économique, qu'elles invoquent le bien commun, l'intérêt national ou corporatif, la solidarité syndicale ou coopérative. A l'expérience, ces mystiques indispensables se montrèrent souvent impuissantes et elles ne purent empêcher l'échec de bien des institutions excellentes en principe. Le facteur moral apparaît donc comme un élément essentiel du succès.

I

172

L'histoire, ^à mise en lumière la tendance générale des hommes, dans les multiples réformes et révolutions sociales qu'ils ont entreprises. Quel était l'objectif commun à toutes ces luttes: celles des confréries de toute sorte, des guildes, des corporations, des compagnonnages, des syndicats de salariés. Toutes visaient une fin identique: elles cherchaient à soustraire l'homme à l'oppression, à l'émanciper, bref à conquérir la liberté.

Quelle liberté? -- Cherchant à en préciser le sens, nous y ^{avons} distingué deux éléments essentiels: l'un d'ordre matériel, l'autre d'ordre spirituel ou sentimental. D'abord, l'existence matérielle assurée, condition première indispensable à toute fin quelconque; ensuite, ce bien matériel étant acquis, un autre, d'ordre spirituel, est apparu également indispensable: le respect de la dignité humaine par un traitement équitable, échappant à l'autorité arbitraire d'un maître irresponsable et ce, par la participation à l'autorité et à l'établissement des règles nécessaires à la vie sociale. Bref, ce que l'homme a cherché de tout temps en réclamant la liberté, c'était à la fois d'échapper à la misère par une existence matérielle suffisante et d'échapper à une sujétion humiliante par une certaine participation au commandement.

Certains peuples sans traditions démocratiques se sont prononcés pour la dictature. Mais celle-ci ne peut être qu'une solution aussi provisoire que l'individualisme extrême de 1789. Car la violence dictatoriale appelle fatalement la violence révolutionnaire pour l'émancipation des sujets opprimés. Ces peuples, particulièrement appauvris par la guerre, ont pu acheter au prix de la servitude les nécessités de l'existence matérielle. Mais celles-ci étant acquises, ils ne manqueront pas de réclamer un jour le second ~~élément~~ élément de la liberté par la participation au pouvoir.

Toutefois, la liberté positive, avec les pouvoirs qu'elle comporte, doit se proportionner à la capacité et au sentiment de la responsabilité sociale. Il ne faut pas oublier que les hommes se montrent plus empressés

à réclamer des droit qu'à en assumer les charges et il en est *encore*
beaucoup qui préfèrent une existence sans risque, sans initiative et
sans responsabilité.

~~La démocratie~~ la démocratie ~~est~~ *entièrement* égalitaire, ~~con-~~
traire au fait constant de l'inégalité réelle des hommes, conduit, ain-
si que l'histoire de l'antiquité le démontrait déjà, à un esprit
de nivellement *excessif,* ~~conduisant~~ au désordre et *finalement à* ~~la~~ la dictature.

Ainsi se confirme et se précise, sur le terrain ^{précis} de l'observation
concrète, la solution que nous avons cherchée il y a ~~plus~~ de
quarante ans, en droit abstrait, par la méthode de la déduction
logique . "

LAURENT DECLESNE
Professeur à l'Université
de Liège

Dans
I) La conception du droit et les idées nouvelles, Paris, Sirey, 1902



Il resterait encore beaucoup à dire. Mais ce serait donner à cet exposé, ~~un~~ développement excessif. Disons seulement que, de tout ^{sens} un certain directionnisme fut indispensable pour éviter les abus d'une concurrence effrénée. Concurrence et monopole sont deux formules opposées qui, appliquées ~~inté~~ également, engendrent de graves inconvénients. Or leurs inconvénients respectifs trouvent précisément leur remède, dans l'application de la formule opposée. Il en résulte que le ~~seul~~ solution réside dans une combinaison judicieuse des deux formules.

— C'est là, oeuvre d'application, qui relève de l'habileté du praticien ^{en} matière de politique économique. En tout cas, ~~le~~ ^{un} directionnisme judicieux ne peut se réduire à des expédients incohérents et irrationnels, comme ceux auxquels on a recouru trop souvent depuis la guerre ~~et~~ ~~que~~, au lieu de diriger, ont exercé une action perturbatrice.

Enfin, on pourrait montrer qu'une politique économique sagement conduite, loin de paralyser la liberté, n'est qu'un moyen de la réaliser.

Sur tous ces points, je ne puis que vous renvoyer à mon récent ^{livre} ~~travail~~ de sur l'expérience historique de l'économie dirigée.